

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE THORIGNY SUR MARNE

Nombre de Membres composant le Conseil : 33  
Présents : 29  
Représentés : 4  
Absents excusés : 0

**ANNEE : 2020**

**CONSEIL n° 6**

#### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Thorigny sur Marne, légalement convoqué le vingt novembre deux mille vingt, s'est assemblé à la salle de spectacle du Moustier, sous la présidence Monsieur DA SILVA, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur DA SILVA	Madame QUENEY
Madame DESPRES	Monsieur LOISEAU
Monsieur MAJIC	Madame SANTERRE
Madame ROMBEAUT	Monsieur WADAA
Monsieur PILGRAIN	Madame RICHARDSON
Madame GREGOIRE	Madame LEFEVRE
Madame DE SA	
Monsieur SAKALOFF	Monsieur GUILLEMET
Monsieur JARRIGE	Madame MARCHON
Monsieur DURCA	Monsieur GILLOT
Madame MACQUART	Monsieur FRENOD
Monsieur DUMONT	Madame DEDIEU
Monsieur MONDION	Monsieur CONCEICAO
Madame CHRETIEN	
Monsieur FAGOT	Monsieur HAMELIN
Monsieur ZITA	

**ETAIENT REPRESENTES :** Monsieur BLONDEL Par Monsieur DURCA  
Madame DUMONT par Madame ROMBEAUT  
Madame GREUZAT par Monsieur PILGRAIN  
Madame GUICHON VATEL par Monsieur GUILLEMET

#### **ETAIENT ABSENTS :**

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil. Pour la présente session, Monsieur ZITA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

« Bonsoir,

Madame, Monsieur, chers collègues,

Une fois n'est pas coutume, avant d'ouvrir la séance, je voulais dire quelques mots à l'occasion de cette avant-dernière séance du Conseil municipal avant la fin de l'année.

Comme nous le savons tous, nous vivons une année totalement hors norme, et les fêtes de fin d'année, période traditionnelle de vie sociale et de resserrement des liens familiaux et amicaux, vont malheureusement être affectées.

Je voudrais dire à chacun que je les soutiens dans ces moments difficiles. Je partage en particulier la détresse des personnes touchées par une situation de chômage, d'isolement, de fragilité.

La commune possède peu de moyens légaux pour intervenir face à la situation économique et sociale dégradée et nous espérons que les mesures d'aides mises en place par le gouvernement se traduisent réellement en acte sur le terrain.

Pour autant, nous avons pris nos responsabilités.

La vie économique et commerçante continue d'être soutenue, avec les actions d'animation et de renforcement du marché du samedi matin. Dès la semaine prochaine, action initiée par Marne et Gondoire, une plate-forme de vente en ligne va être proposée aux commerçants pour les fêtes de Noël.

Du côté du CCAS, notre outil d'action sociale et solidaire, la veille et l'action en direction des personnes isolées ou vulnérables a été renforcée. Les « petits services » ont repris, et des bénévoles font un travail de veille remarquable.

Les petits services sont assurés par des agents communaux volontaires. Afin de rassurer les habitants et d'éviter les risques, une carte d'accréditation a été fourni aux volontaires.

J'en profite pour rappeler à chacun de rester prudents face aux démarcheurs. Du côté des éboueurs, ceux-ci doivent présenter une carte professionnelle. En revanche, les pompiers ayant suspendus les traditionnelles ventes de calendriers au profit d'actions en ligne. La commune ne cautionne aucun démarchage commercial à domicile ou par téléphone.

Je veux également remercier publiquement tous les services municipaux pour leur travail quotidien, en particulier, tous les agents des services à la population, davantage exposés : personnels dans les écoles, dans les centres de loisirs, à la crèche, au guichet unique, au CCAS, aux services techniques.

Je n'oublie pas, évidemment, les autres services. Nous avons mis en place depuis la fin du mois d'octobre, comme nous le demande le gouvernement, du télétravail dès que cela est possible.

Alors que le Président de la République a annoncé mardi le calendrier de l'assouplissement du confinement et envisagé sa levée à fin janvier, nous sommes en attente des textes définitifs pour envisager les conséquences pour le fonctionnement des équipements municipaux.

Je demande à tous les utilisateurs habituels, en particulier les associations, un peu de patience afin que nous mettions en œuvre dès que cela sera possible le redémarrage progressif des activités des uns et des autres.

En attendant, restons tous et toutes prudents. »

Approbation du procès-verbal du 24 Septembre 2020

Reporté.

## 1/ FINANCES

### **1.1 / DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le budget primitif 2020 a été adopté par le Conseil municipal le 2 juin dernier. Ce calendrier inhabituel a été principalement provoqué par l'allongement imprévisible de la période électorale et la première vague de la pandémie actuelle.

Le budget primitif avait été essentiellement construit sur le principe d'une reconduction à l'identique ou quasi-identique des données du BP 2019, tant en dépenses qu'en recettes.

Dès l'installation de la nouvelle municipalité le 5 juillet dernier, il est apparu indispensable de prendre en compte les bouleversements profonds de l'année en cours et leur impact sur le budget afin de le mettre en correspondance avec la réalité.

C'est pourquoi il a été demandé aux différents services de mener un travail détaillé d'évaluation de leurs budgets afin de :

- chiffrer l'impact, en recettes et en dépenses, du confinement du printemps et plus généralement de la crise en cours
- intégrer les dépenses imprévues générées par les initiatives du printemps dernier, notamment la monnaie locale ou les subventions aux entreprises
- permettre un achèvement serein de l'année budgétaire tout en assurant un résultat de clôture positif de l'exercice afin de ne pas peser sur le budget 2021

Ce travail a permis d'identifier des marges d'économies en fonctionnement et en investissement, tout en intégrant les moindres recettes, liées pour ces dernières pour partie à l'arrêt des services à la population au printemps (restauration scolaire, centres de loisirs, crèches) et pour partie à des surévaluations de recettes.

La note de présentation suivante propose d'ajuster les principales orientations du budget principal 2020 de la commune, en évaluant au mieux les répercussions budgétaires de l'année en cours, dont la crise sanitaire du COVID 19 pour laquelle une Circulaire du Gouvernement prévoit certains mécanismes comptables d'équilibre des comptes.

Cette décision modificative concerne les points suivants :

- 1- Section de fonctionnement :

Les répercussions de la crise sanitaire sur une hausse des dépenses et une baisse des recettes ont amené une revue d'ensemble des lignes comptables afin d'évaluer les dépenses/recettes prévues au BP qui ne seront pas réellement versées/perçues d'ici à la fin de l'exercice budgétaire. L'objectif étant de restituer une « marge de sécurité » convenable, permettant d'ouvrir des crédits sur les postes qui le nécessitent.

a. Dépenses

Les chapitres « 011 – Charges à caractère général », « 014 – Atténuation de produits », « 65 – Charges de gestion courante » et « 66 – Charges financières » sont réévaluées à la baisse par les services concernés qui estiment ne pas dépenser l'ensemble des crédits alloués par le BP 2020. Le virement à la section de fonctionnement est également réduit.

Cette réévaluation à la baisse permet de financer les principaux postes en augmentation. Des crédits complémentaires sont ainsi nécessaires afin de prendre en charge des situations imprévues telles que l'évolution de la masse salariale (« 012 – Charges de personnel »), les animations de fin d'année (« 6257 – Réceptions »), le lancement des marchés d'audits administratif et financier (« 617 – Etudes et recherches ») et le règlement d'honoraires liés au contentieux en cours avec le prestataire de la restauration scolaire (« 6226 – Honoraires »).

b. Recettes :

De nombreuses recettes tarifaires prévues ne seront pas perçues du fait de l'arrêt de l'activité pendant près d'un trimestre (« 070 – Produits des services, domaines et ventes diverses »). A cela s'ajoute une surévaluation au BP de remboursements d'indemnités (« 6419 – Remboursements rémunérations personnel » et « 7788 – Produits exceptionnels divers ») et de subventions en provenance de la CAF (« 7478 – Participations autres organismes »).

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
023	023	Virement à la section d'investissement	- 300 265,62	-
011	6042	Achats prestations services (hors terrains)	- 111 071,59	-
011	60622	Carburants	- 3 500,00	-
011	60623	Alimentation	- 6 709,20	-
011	60628	Autres fournitures non stockées	657,00	-
011	60631	Fournitures d'entretien	11 940,00	-
011	60632	Fournitures de petit équipement	- 19 129,43	-
011	60633	Fournitures de voirie	- 7 000,00	-
011	60636	Vêtements de travail	3 900,00	-
011	6064	Fournitures administratives	- 42,59	-
011	6065	Livres, disques... (médiathèque)	- 4 400,00	-
011	6068	Autres matières et fournitures	- 60 818,18	-
011	6135	Locations mobilières	- 3 700,00	-
011	614	Charges locatives et de copropriété	- 1 800,00	-
011	615231	Entretien, réparations voirie	- 15 000,00	-
011	61558	Entretien autres biens mobiliers	- 2 680,07	-
011	6156	Maintenance	- 15 398,24	-
011	617	Etudes et recherches	33 500,00	-
011	6182	Documentation générale et technique	- 2 837,70	-
011	6184	Versements à des organismes de formation	- 13 813,00	-
011	6188	Autres frais divers	- 12 477,80	-

011	6226	Honoraires	25 035,06	-
011	6228	Divers	- 750,00	-
011	6231	Annonces et insertions	- 2 692,00	-
011	6232	Fêtes et cérémonies	- 1 990,00	-
011	6236	Catalogues et imprimés	- 800,60	-
011	6237	Publications	- 24 287,58	-
011	6247	Transports collectifs	- 9 413,89	-
011	6256	Missions	- 8 000,00	-
011	6257	Réceptions	11 230,32	-
011	6261	Frais d'affranchissement	- 1,20	-
011	6262	Frais de télécommunication	- 2 040,25	-
011	6281	Concours divers (cotisations)	- 1 560,00	-
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	- 13 736,28	-
011	6288	Autres services extérieurs	- 11 386,00	-
012	6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	- 10 895,00	-
011	637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	- 100,00	-
012	64111	Rémunération principale titulaires	7 895,03	-
013	6419	Remboursements rémunérations personnel	-	- 13 089,72
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	39 381,78	-
012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	43 813,00	-
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	18,88	-
012	6456	Versement au FNC supplément familial	5 517,00	-
012	6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	2 996,25	-
012	64731	Allocations chômage versées directement	3 533,66	-
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	1 169,63	-
65	6531	Indemnités	- 13 396,75	-
65	6532	Frais de mission	- 200,00	-
65	6533	Cotisations de retraite	336,00	-
65	6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron.	1 007,86	-
65	6535	Formation	350,00	-
65	65372	Cotis. fonds financement alloc. fin mandat	- 3,12	-
65	657361	Subv. Fonct. Caisse des écoles	- 25 000,00	-
65	65738	Subv. Fonct. Autres organismes publics	1 000,00	-
65	6574	Subv. Fonct. Association, personne privée	8 850,00	-
66	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	- 3 000,00	-
67	6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 500,00	-
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	-
67	6745	Subventions aux personnes de droit privé	4 250,00	-
67	678	Autres charges exceptionnelles	- 1 000,00	-
042	6815	Dotation aux provisions d'exploitation	17 145,28	-
70	70311	Concessions cimetières (produit net)	-	- 3 917,85
70	70312	Redevances funéraires	-	- 1 216,79
70	70323	Redev. Occupation domaine public communal	-	- 5 300,00
70	7062	Redevances services à caractère culturel	-	- 2 287,00
70	70632	Redevances services à caractère loisir	-	- 71 461,00

70	7066	Redevances services à caractère social	-	-	41 624,00
70	7067	Redev. Services périscolaires et enseignement	-	-	172 691,00
70	70688	Autres prestations de services	-	-	2 418,00
70	70878	Remb frais par d'autres redevables	-	-	5 500,00
73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	-	-	8 600,00
73	7336	Droits de place	-	-	700,00
73	7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	-	-	1 000,00
73	7381	Taxes additionnelles droits de mutation	-	-	20 000,00
014	73925	Fonds de péréquation ress.interco., commun.	-	14 700,00	-
74	74712	Emplois d'avenir	-	-	14 713,87
74	7473	Participation département	-	-	24 750,00
74	7478	Participation autres organismes	-	-	244 431,29
74	74832	Attribution FDTP	-	-	3 500,00
75	752	Revenu des immeubles	-	-	9 700,00
75	7588	Produits divers de gestion courante	-	-	58 262,00
77	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	-	-	1 000,00
77	7788	Produits exceptionnels divers	-	-	78 684,96
042	791	Transfert de charges d'exploitation	-	-	85 726,40
Total			-	494 569,34	- 494 569,34

## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

La revue d'ensemble des projets d'investissement en cours d'année permet de capitaliser un montant relativement élevé de dépenses d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement et le financement par l'emprunt prévus au BP 2020 s'ajustent en conséquence à la baisse.

### a. Dépenses

Les principales « marges de manœuvres » sont dégagées par des acquisitions foncières prévues mais non réalisées, visibles sur les chapitres « 21 – Immobilisations corporelles » et « 23 – Immobilisations en cours ». En parallèle, le remboursement des emprunts et autres créances dues s'avèrent moins élevées qu'au prévisionnel (chapitres « 016 – Emprunts et dettes assimilées » et « 027 – Autres immobilisations financières »).

### b. Recettes

Si le montant finalement perçu de taxe d'aménagement se révèle bien moins élevé qu'au prévisionnel (« 10226 – Taxe d'aménagement »), les dépenses non réalisées permettent, en revanche, d'ajuster significativement le montant de l'emprunt à la baisse (« 16 – Emprunts et dettes assimilées »).

CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
020	020	Dépenses imprévues	- 80 000,00	-
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-	- 300 265,62
10	10222	FCTVA	-	10 800,00
10	10226	Taxe d'aménagement	-	- 170 000,00
16	1641	Emprunts en euros	- 102 000,00	- 851 363,74
16	165	Dépôts et cautionnement reçus	- 1 200,00	-

20	2031	Frais d'études	- 33 754,30	-
20	2033	Frais d'insertion	- 5 272,00	-
21	2111	Terrains nus	- 1 080,00	-
21	2115	Terrain bâtis	- 715 000,00	-
21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	- 198,41	-
21	21311	Hôtel de ville	- 124,84	-
21	21312	Bâtiments scolaires	- 10 000,00	-
21	21318	Autres bâtiments publics	- 160 000,00	-
21	2151	Réseaux de voirie	- 39 083,13	-
21	2152	Installations de voirie	- 6 771,15	-
21	21533	Réseaux câblés	- 60 000,00	-
21	2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	- 9 846,72	-
21	2182	Matériel de transport	- 5 421,12	-
21	2183	Matériel de bureau et informatique	- 718,81	-
21	2184	Mobilier	- 11 745,00	-
21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 22 175,00	-
23	2313	Constructions	- 90 020,00	-
27	27638	Créance autres établissements publics	- 25 000,00	-
040	4815	Charges liées à la crise sanitaire Covid19	85 726,40	17 145,28
Total			- 1 293 684,08	- 1 293 684,08

### 3. Charges liées à la crise sanitaire COVID19

L'autorisation prévue par le PLF permet, à titre exceptionnel, l'étalement des dépenses liées à la crise sanitaire sur 4 ans en investissement. Le mécanisme comptable est le suivant :

#### DEPENSES LIEES A LA COVID 19

SERVICES	OBJET
RH	Test COVID
SCOLAIRE	Thermomètres
RESTAURATION SCOLAIRE	Repas séniors, gel, gants, lingettes
ANIMATION	P'tits services, chèques Cadhoc, point écoute
ENTRETIEN	Produits d'entretien, matériel
SERVICES TECHNIQUES	Masques, gel
TOTAL	

1) Transfert de charges en investissement  
Recettes de Fonctionnement : compte 791  
Dépenses d'investissement : compte 4815

1) Amortissement des charges (2020-2024)  
Dépenses de Fonctionnement : compte 6815

Recettes d'investissement : compte 4815

4. Equilibre du budget

En conclusion, le BP 2020 est nettement revu à la baisse notamment sur la section de fonctionnement. Cet ajustement intervient de manière nécessaire moins de 2 mois avant la clôture des comptes de l'exercice budgétaire, ce qui permet de terminer l'année au plus juste d'un point de vue financier et facilitera d'autant plus la préparation du BP 2021. Le vote de cette Décision Modificative n°1 aura les effets suivants sur le BP 2020 :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Libellé	2020		
			Vote BP	Vote DM	Total
	011	Charges à caractère général	2 984 148	- 270 873	2 713 275
	012	Charges de personnel, frais assimilés	7 116 177	93 430	7 209 607
	014	Atténuations de produits	172 551	- 14 700	157 851
	65	Autres charges de gestion courante	317 980	- 27 056	290 924
	66	Charges financières	192 400	- 3 000	189 400
	67	Charges exceptionnelles	16 010	10 750	26 760
	022	Dépenses imprévues	3 587	-	3 587
		<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>10 802 853</b>	<b>- 211 449</b>	<b>10 591 404</b>
	023	Virement à la section investissement	1 055 215	- 300 266	754 949
	042	Opérations ordre transfert entre sections	290 626	17 145	307 771
		<b>Total des prélèvements au profit de la section d'invest</b>	<b>1 345 841</b>	<b>- 283 120</b>	<b>1 062 720</b>
		<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>12 148 694</b>	<b>- 494 569</b>	<b>11 654 124</b>

Recettes de fonctionnement	Chapitre	Libellé	2020		
			Vote BP	Vote DM	Total
	013	Atténuations de charges	40 000	- 13 090	26 910
	70	Produits services, domaine et ventes div	1 098 560	- 295 416	803 144
	73	Impôts et taxes	7 370 162	- 11 100	7 359 062
	74	Dotations et participations	2 703 206	- 250 967	2 452 239
	75	Autres produits de gestion courante	121 751	67 962	189 713
	77	Produits exceptionnels	183 855	- 77 685	106 170
		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>11 517 534</b>	<b>- 580 296</b>	<b>10 937 238</b>
	042	Opération ordre transfert entre sections	181 300	85 726	267 026
		<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>11 698 834</b>	<b>- 494 569</b>	<b>11 204 265</b>

Excédent de fonctionnement reporté de n-1	449 860		449 860
---	---------	--	---------



Dépenses d'investissement	Chapitre	Libellé	2020		
			Vote BP	Vote DM	Total
	20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	248 997	- 39 026	209 971
	21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 714 449	- 1 042 164	1 672 285
	23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	90 020	- 90 020	-
		<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 053 466</b>	<b>- 1 171 210</b>	<b>1 882 256</b>
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 195 748	- 103 200	1 092 548
	27	Autres immobilisations financières	33 100	- 25 000	8 100
	020	Dépenses imprévues	80 000	- 80 000	-
		<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 308 848</b>	<b>- 208 200</b>	<b>1 100 648</b>
	040	Opération ordre transfert entre sections	181 300	85 726	267 026
	041	Opération patrimoniales	300	-	300
		<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>4 543 914</b>	<b>- 1 293 684</b>	<b>3 250 230</b>

RAR de l'exercice précédent	3 539 783		3 539 783
Solde d'exécution négatif reporté de N-1	993 485		993 485

Recettes d'investissement	Chapitre	Libellé	2020		
			Vote BP	Vote DM	Total
	13	Subventions d'investissement	84 546	-	84 546
	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 322 892	- 851 364	1 471 529
		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 407 438</b>	<b>- 851 364</b>	<b>1 556 075</b>
	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 103 980	- 159 200	1 944 780
	165	Dépôts et cautionnement reçus	1 335	-	1 335
	024	Produits des cessions d'immobilisation	319 000	-	319 000
		<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 424 315</b>	<b>- 159 200</b>	<b>2 265 115</b>
	021	Virement de la section de fonctionnement	1 055 215	- 300 266	754 949
	040	Opérations ordre transfert entre sections	290 626	17 145	307 771
		<b>Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement</b>	<b>1 345 841</b>	<b>- 283 120</b>	<b>1 062 720</b>
	041	Opérations patrimoniales	300	-	300
		<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>6 177 894</b>	<b>- 1 293 684</b>	<b>4 884 210</b>

RAR de l'exercice précédent	2 899 289		2 899 289
-----------------------------	-----------	--	-----------

M. le Maire procède au vote :  
 Contre : M. Hamelin, M. Guillemet, Mme Marchon, M. Gillot, M. Frenod, Mme Dedieu, M. Conceicao, Mme Guichon Vatel par procuration  
 A la majorité, le conseil municipal, adopte la Décision modificative n°1

## **1.2/ ETALEMENT DE CHARGES LIEES A LA COVID 19**

Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire de la COVID 19 affectent les budgets en impactant les équilibres budgétaires et la capacité d'autofinancement.

Pour répondre au double objectif de préservation de l'équilibre budgétaire et de suivi de ces dépenses, le législateur a adapté le cadre budgétaire et comptable par la circulaire NOR : TREB2020217C.

La nomenclature budgétaire et comptable M14 prévoit notamment la possibilité, par décision de l'assemblée délibérante, d'étaler certaines charges. Cette procédure est étendue aux charges relatives à la COVID 19 listée dans un document annexe sur une durée maximum de 5 ans.

Le détail des écritures de la répartition de charges est le suivant :

- neutraliser la section de fonctionnement par une recette article 791 pour 85 726,40€
- basculer les 85 726,40€ en dépense d'investissement compte 4815
- étaler la charge de fonctionnement en comptabilisant 17 145,28€ de 2020 à 2024 (dépense de fonctionnement article 6812 / recette d'investissement article 4815).

Il est proposé au Conseil Municipal d'étaler sur 5 ans les charges liées à la COVID 19 listées dans le document ci-joint.

M. Guillemet dit que cette circulaire sert pour les communes qui n'ont pas de marge en fonctionnement. La facture est déjà payée, on la retire  
Le mécanisme ne sert à rien pour thorigny. Il le déconseille car pendant plusieurs il y aura 1/5

M. le Maire procède au vote.

Contre : M. Guillemet, Mme Marchon, M. Gillot, M. Frenod, Mme Dedieu, M. Conceicao, Mme Guichon Vatel par procuration

A la majorité, le conseil municipal, adopte l'étalement de charges liées à la COVID 19

### **1.3/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Dans le cadre de son projet de développement du Handy foot et foot féminin, la ville a souhaité octroyer une subvention exceptionnelle de 7500 € à l'association Thorigny Football Club. La Commune a signé avec celle-ci une convention en 2019 reconductible en 2020.

Au BP, la demande de l'association Trotte sentiers n'avait pas été prise en compte. Ainsi, la Ville a décidé de leur accorder 100€.

Afin de régler aux commerçants et aux administrés les dernières muses en circulation, il a été convenu de verser à l'association les Festives 3 500€.

Avant les élections, la Ville s'est engagée auprès de l'Amicale de la Police de Lagny à verser la somme de 750€ au titre de leurs actions de solidarités.

Il en est de même pour l'Amicale Philatélique qui se voit dotée de 800€ complémentaires.

Les crédits correspondants à ces dépenses seront inscrits dans la DM1.

M. le Maire procède au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve les subventions aux associations.

## **1.4/ BUDGET SAUVIERES : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Comme des mesures de réajustements ont été entreprises sur le budget de la Ville, le budget annexe des Sauvières se voit affecté par une diminution de 25 000€ de l'article 6045- Frais d'études.

Les comptes de stocks 7133 et 3354 ainsi que l'avance du budget Ville (article168741) sont réduits du même montant.

Les écritures sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

### 1-SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation			Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Fonction			
011	6045	824	Achat études	-25 000	
042	7133	01	Variation en cours...de biens		-25 000
TOTAUX				-25 000	-25 000

### 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation			Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Fonction			
040	3354	01	Travaux en cours Etudes	-25 000	
16	168741	824	Dettes		-25 000
TOTAUX				-25 000	-25 000

Il est à noter que la DM du budget Ville enregistre aussi la diminution de l'avance au budget Sauvières.

M. le Maire procède au vote

Abstention : M. Guillemet.

A la majorité, le conseil municipal adopte la Décision modificative n°1 pour les Sauvières.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Hamelin demande si les travaux du club house avancent ?

M. le Maire répond que l'entreprise est en difficulté et que les services tentent de faire avancer le chantier. Des pénalités vont être mises œuvre. Le chantier n'est pas encore hors d'eau.

M. Conceição demande s'il est prévu de faire une distribution de masques pour les élèves de primaire.

Mme Grégoire répond qu'il n'est pas prévu de distribution. Les associations de parents d'élèves l'ont interpellé. Aucune famille ne s'est rapproché des directeurs pour signaler un problème.

Il y a un stock de masque fournit aux directeurs. La ville a un stock de secours si besoin.

Mme Marchon interroge sur la situation des familles roms car un engagement a été pris d'accompagner les familles roms dans leur installation sur Thorigny.

L'association Convivence, n'a pas été contacté depuis le dernier conseil municipal.  
Mme Rombeaut répond que cela avance sur le sujet, il y a une volonté d'accompagnement des familles pour trouver des solutions. Il y a des acteurs qui accompagnent la ville.  
Mme Marchon dit qu'elle ne connaît pas la décision prise par la majorité.  
M. le Maire dit qu'il n'y a pas de solution de relogement et qu'il existe des discussions avec diverses associations pour chercher un lieu décent.  
Le souhait du groupe JAT, c'est de travailler avec la préfecture et la SNCF pour des logements pérenne. L'association Convivence aidait sur ce travail.  
M. le Maire dit que cela n'est pas la réponse de la SNCF ni du préfet sur ce projet.

M. le Maire annonce le calendrier des commissions,  
Il est annoncé que le recensement est reporté à 2022.

Les points à l'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 21h03